DocuSign Envelope ID: 0C921EF9-7F22-411C-88F9-67BD68228CF5

AMPLEGEST

LETTRE D'INFORMATION DES PORTEURS
DU FCP AMPLEGEST PRICING POWER US

Part AC : FR0011382225
Part IC : FR0011382233

Paris, le 25/04/2024

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « AMPLEGEST PRICING POWER US » (ci-après le « Fonds » ou le « FCP ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de l'évolution de votre Fonds selon les termes et conditions de l'opération décrite ci-dessous.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

La société de gestion du Fonds, Amplegest a décidé de faire évoluer l'approche extra-financière adoptée par le fonds Amplegest Pricing Power US.
En effet, le fonds Amplegest Pricing Power US va désormais adopter une approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%.
En complément de l'application de la politique d'exclusion et de controverse de la société Amplegest, le fonds va s'appuyer sur les notes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) du prestataire MSCI ESG Research. Ainsi, seront désormais exclues de l'univers d'investissement les émetteurs qui ont un Red flag, une note CCC et les valeurs les moins bien notées au niveau du pilier E, S, G ou ESG.
La notation extra-financière des valeurs repose désormais sur les indicateurs définis par MSCI ESG Research à savoir notamment les émissions de carbone, la santé et la sécurité et l'éthique des affaires.

Corrélativement, la société de gestion a décidé d'effectuer différentes modifications, notamment :

- Mise à jour du risque de durabilité,
- Précision sur la prise en comptes des incidences négatives et sur Taxonomie
- Création d'une part IC USD
- Précision de la capitalisation boursière pour les investissements en actions

50 boulevard Haussmann
75009 PARIS
Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com
Agrément AMF GP 07-000044
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
SA au capital de 1 528 300 €- RCS Paris 494 624 273-
Code NAF 6630Z

DocuSign Envelope ID: 0C921EF9-7F22-411C-88F9-67BD68228CF5

- Précisions sur le recours aux ETF
- Passage du Règlement des souscriptions/ rachats de J+ 3 à J+2
- Mise à jour des commissions de mouvements dépositaire
- Ajout de l'information sur CSDR
- Ventilation des frais : split des frais financier et frais de fonctionnement et autres services
- Passage des frais de fonctionnement et autres services d'un taux réel à un taux forfait

Ces modifications sont détaillées ci-après avec les principales différences « avant » et « après ».

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le 03/06/2024.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil rendement / risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif[1]**

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable au fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

[1] Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

DocuSign Envelope ID: 0C921EF9-7F22-411C-88F9-67BD68228CF5

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur Fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg United States Large & Mid Cap Net Return Index USD exprimé en EUR (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandée (5 ans minimum), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.	L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg United States Large & Mid Cap Net Return Index USD exprimé en EUR (dividendes réinvestis) sur la période de placement recommandée (5 ans minimum), en investissant dans des entreprises dont il est estimé qu'elles possèdent du « pricing power », c'est-à-dire la maitrise du prix. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers	Oui	Oui : approche en sélectivité afin d'aboutir à une réduction de l'univers d'investissement de départ d'au moins 20%.

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Actions de petites et très petites capitalisations 0%	Actions de petites et très petites capitalisations (inférieur à 1 Md USD) [0% - 10%]	 +

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques		
Actions et parts d'OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement	Dans la limite de 10% de l'actif net, Amplegest Pricing Power US pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (OPCVM actions, de taux et monétaires, sans allocation globale ou géographique déterminée à l'avance).	Dans la limite de 10% de l'actif net, Amplegest Pricing Power US pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (OPCVM actions, de taux et monétaires, sans allocation globale ou géographique déterminée à l'avance), **y compris les ETF**.

DocuSign Envelope ID: 0C921EF9-7F22-411C-88F9-67BD68228CF5

Actions et titres assimilés	L'OPCVM pourra être investi en actions et valeurs assimilées, jusqu'à 100% de son actif net, sur les marchés réglementés internationaux, dont 60% au minimum sur les marchés actions nord-américains. L'exposition globale au risque actions du portefeuille sera au minimum de 60% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire tant au niveau des secteurs d'activités que de la taille des capitalisations boursières. Le fonds pourra supporter un risque de change sur la totalité de cette poche.	L'OPCVM pourra être investi en actions et valeurs assimilées, jusqu'à 100% de son actif net, sur les marchés réglementés internationaux, dont 60% au minimum sur les marchés actions nord-américains. L'exposition globale au risque actions du portefeuille sera au minimum de 60% de l'actif net. La gestion sera discrétionnaire avec une sélection de valeurs de capitalisation boursière **au-dessus de 5 Mds USD.** **Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations (inférieur à 1 Md USD) jusqu'à 10% de son actif.** **Le fonds ne sera pas exposé aux pays émergents.** Le fonds pourra supporter un risque de change sur la totalité de cette poche.

Frais et commissions			
Frais	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : Part AC : 2.35% TTC maximum Part IC : 1 % TTC maximum	Frais de gestion financière : Part AC : 2.25% TTC maximum Part IC : 0.90 % TTC maximum Part IC USD : 0.90% TTC maximum Frais de fonctionnement et autres services : 0.10% TTC	
Commissions de mouvement	Société de gestion : néant Dépositaire : 100 euros Maximum	Par la société de gestion : néant Règlements de frais/livraisons par le dépositaire : •Néant sur les actions •Néant sur les obligations •Néant sur les OPC •10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)	

Modalités de souscriptions/Rachats		
Règlement des souscriptions	J+3 jours ouvrés	J+2 jours ouvrés
Règlement des rachats	J+3 jours ouvrés	J+2 jours ouvrés
Création d'une catégorie de part	Création de la part IC USD Souscripteurs concernés : Tous souscripteurs et plus particulièrement personnes morales et institutionnels dont le minimum de souscription initial est 10 000 USD. Frais de gestion financière : 0.90% TTC maximum Frais de fonctionnement et autres services : 0.10% TTC (forfait) Commission de surperformance : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence : Bloomberg United States Large & Mid Cap Net Return Index USD (dividendes réinvestis) Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 3% taux maximum	
Informations pratiques		
Règlement Européen concernant les dépositaires centraux de titres (CSDR)	Les mesures relatives à l'application de pénalités pécuniaires en cas de défaut de règlement-livraison de titres prévues par le règlement européen CSDR sont entrées en vigueur le 1er février 2022. Pour rappel, le règlement européen n ° 909/2014 relatif à l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires	

DocuSign Envelope ID: 0C921EF9-7F22-411C-88F9-67BD68228CF5

	centraux de titres ou « CSDR » vise à améliorer le règlement des transactions dans l'Union européenne. En réponse à ces nouvelles mesures, Amplegest a adopté le dispositif suivant : Les indemnités à recevoir et les éventuelles pénalités à verser sont allouées ou débitées du compte du fonds. En cas de désaccord sur une demande de versement de pénalités Amplegest procède la contestation de la demande (origine de la demande et/ou sur les montants d'indemnités demandés).

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de Amplegest www.amplegest.com ou d'en faire la demande auprès de :

AMPLEGEST
50, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMPLEGEST
Marie Saltiel
Présidente

DocuSigned by:
Marie VANDERMARCQ SA
B75C962868EE4A4...

50 boulevard Haussmann
75009 PARIS
Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com
Agrément AMF GP 07-000044
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
SA au capital de 1 528 300 €- RCS Paris 494 624 273-
Code NAF 6630Z